

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 1^{er} octobre 2012

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PROPOSE UNE NOUVELLE DÉMARCHE RETRAITE ACCOMPAGNÉE DE L'OFFRE DÉDIÉE SG RETRAITE.

De la préparation de la retraite à l'utilisation du capital constitué, Société Générale accompagne ses clients avec une nouvelle démarche retraite.

Cette approche innovante permet d'estimer leurs besoins à la retraite et de les aider à mettre en place une épargne adaptée.

Cette nouvelle démarche retraite comporte 3 étapes :

- Étape 1 : le conseiller Société Générale évalue avec son client son budget à la retraite. A la retraite les revenus changent, les besoins et les dépenses aussi ! En fonction des attentes du client, le conseiller l'accompagne pour déterminer le budget à la retraite dont il aura besoin pour bien la vivre, en se basant sur les dépenses d'une personne retraitée ayant le même profil que lui (données INSEE). Ainsi, il peut évaluer l'épargne nécessaire à mettre en place pour atteindre ce budget.
- Étape 2 : le conseiller accompagne son client pour choisir la ou les solution(s) la (les) plus appropriée(s), en fonction de son profil investisseur, de ses capacités d'épargne et de la composition actuelle de son patrimoine.
- Étape 3 : à la retraite, afin d'atteindre ses objectifs et compléter la pension qui lui est versée, le client peut utiliser progressivement le capital retraite constitué. S'il a investi au sein d'un contrat d'assurance vie, le client peut bénéficier d'une souplesse supplémentaire en transformant tout ou partie de son capital en compléments de revenus garantis à vie.

Dans le cadre de cette démarche, Société Générale propose **SG Retraite** à partir du **1^{er} octobre 2012**, une solution clé en main pour **sécuriser et faire fructifier** son capital à l'horizon retraite choisi.

SERVICE DE PRESSE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
BANQUE DE DÉTAIL FRANCE

Joëlle ROSELLO
+33 (0)1 42 14 02 17

Sandrine BLONDIAU
+33 (0)1 42 14 83 73

Morgane SALAUN
+33 (0)1 42 14 00 23

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
BDDF/COM
75886 PARIS CEDEX 18
SOCIETEGENERALE.COM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 975 339 185 EUR
552 120 222 RCS PARIS

Cette nouvelle offre, disponible au sein d'un contrat d'assurance vie⁽¹⁾ ou d'un compte titres ordinaire⁽²⁾, se compose de 3 placements avec des horizons d'épargne retraite distincts (2025, 2028 et 2033⁽³⁾) au choix du client en fonction de sa situation et de ses objectifs :

- **SG Retraite 2025** (FR0011305697)
 - **SG Retraite 2028** (FR0011310184)
 - **SG Retraite 2033** (FR0011305689)
- Instruments financiers à capital garanti à l'échéance⁽⁴⁾.
 - Durée de placement recommandée : 12 ans (SG Retraite 2025), 15 ans (SG Retraite 2028), 20 ans (SG Retraite 2033) pour un investissement effectué le 31/12/2012 par exemple.
 - Produits émis par SG Option Europe, société ad hoc de droit français et soumis au risque de défaut de l'émetteur.
- Il est nécessaire pour l'investisseur de pouvoir conserver ces produits sur toute la durée maximale possible, la cession avant l'échéance pouvant présenter un risque de perte en capital, non mesurable a priori.

La souplesse de SG Retraite permet au client de se constituer un capital retraite, pour tout ou partie de son épargne, au sein d'un compte titres ordinaire ou d'un contrat d'assurance vie, existant ou non et sans frais supplémentaire sur ce dernier. Ce capital peut être ajusté à tout moment en fonction de l'évolution de sa capacité d'épargne et de l'estimation de ses besoins à la retraite qui s'affinent au fur et à mesure. Au sein de son contrat d'assurance vie, le client peut investir quand il le souhaite sur SG Retraite jusqu'à l'échéance des placements, grâce à des versements ponctuels ou réguliers.

Avec SG Retraite, il bénéficie d'une **valeur minimale garantie à l'échéance** du placement, connue à l'avance. Cette valeur peut être revue à la hausse en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50⁽⁵⁾ et ce, **dans la limite d'une valeur maximale**.

SG RETRAITE EN QUELQUES POINTS

Dès le 1^{er} octobre 2012⁽²⁾, le client peut choisir l'un des placements **SG Retraite** correspondant le mieux à son horizon de départ en retraite (valeur au 31 décembre 2012 : 1 000 €). Il peut investir quand il le souhaite sur SG Retraite jusqu'à l'échéance des placements⁽⁶⁾ en assurance vie ou jusqu'au 31/12/2012 en compte titres ordinaire.

A l'horizon de chaque placement, le client a la **garantie que sa valeur soit au minimum égale à :**

- 1 300 €⁽⁴⁾ pour SG Retraite 2025
- 1 450 €⁽⁴⁾ pour SG Retraite 2028
- 1 550 €⁽⁴⁾ pour SG Retraite 2033

Cette valeur minimale garantie à l'échéance peut être revue à la hausse, à l'issue des dates d'observation des niveaux annuels de l'indice Euro Stoxx 50 et ce, **dans la limite d'une valeur maximale :**

- 2 000 € pour SG Retraite 2025
- 2 400 € pour SG Retraite 2028
- 3 200 € pour SG Retraite 2033

SG Retraite 2025, SG Retraite 2028 et SG Retraite 2033 sont des obligations de droit français émises dans le cadre d'un programme d'émission de titres de créance à moyen terme négociables du groupe Société Générale, assimilables à des obligations de droit français ; leurs caractéristiques sont définies dans le cadre d'un programme d'émission.

Tout investissement doit se faire sur la base des conditions définitives d'émission et des fiches produits de chaque placement pour le compte titres ordinaire ou de l'annexe à la note / notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre conseiller en agence. Les conditions définitives d'émission sont disponibles notamment sur les sites de Société Générale (prospectus.socgen.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Points forts et inconvénients des placements SG Retraite 2025, SG Retraite 2028 et SG Retraite 2033 :

Synthèses des points forts

- Parmi les 3 placements SG Retraite, le client a le choix de l'horizon de placement correspondant le mieux à sa date de départ à la retraite (2025, 2028 ou 2033).
- L'investissement est garanti à l'horizon de placement choisi. Quelle que soit la date d'investissement, la valeur garantie à l'échéance sera supérieure à la valeur d'achat du placement⁽⁴⁾.
- Les 3 placements SG Retraite bénéficient d'une valeur minimale garantie à l'échéance⁽⁴⁾ :
1 300 € pour SG Retraite 2025, 1 450 € pour SG Retraite 2028 et 1 550 € pour SG Retraite 2033.
- La valeur garantie à l'échéance⁽⁴⁾ de chaque placement ne peut être revue qu'à la hausse en cours de vie en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50.

Synthèses des inconvénients

- L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la valeur minimale garantie : le 15/01/2025 pour SG Retraite 2025, le 17/01/2028 pour SG Retraite 2028 et le 17/01/2033 pour SG Retraite 2033, soit respectivement une durée d'investissement de 12 ans, 15 ans et 20 ans pour un investissement effectué par exemple en date du 31/12/2012.
- En cas de sortie avant l'échéance (rachat pour un compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du placement ou sortie notamment due à un décès), l'investisseur ne bénéficie pas de la valeur minimale garantie et peut donc perdre une partie de son capital net investi. Il n'est pas possible de mesurer a priori le gain ou la perte éventuel, la valeur du placement ou des unités de compte étant sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des paramètres de marché du moment.
- La valeur minimale garantie à l'échéance de chaque placement peut être revue à la hausse en cours de vie, en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50 dans la limite maximum de 2 000 € pour SG Retraite 2025, 2 400 € pour SG Retraite 2028 et 3 200 € pour SG Retraite 2033 soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,92% pour SG Retraite 2025, 5,99% pour SG Retraite 2028, 5,97% pour SG Retraite 2033 pour un investissement effectué le 31/12/2012 (prix des placements égal à 1 000 € à cette date), compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains.
- Ces placements ne bénéficient pas des éventuels dividendes des actions de l'indice Euro Stoxx 50.
- En cours de vie du placement choisi, l'investisseur est exposé à une éventuelle dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou à un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur la valeur du placement à l'échéance).

(1) Sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation de SOGECAP (compagnie d'assurance vie, filiale du groupe Société Générale).

(2) Période de commercialisation : en assurance vie du 1^{er} octobre 2012 à l'échéance de chacun des placements. En compte titres ordinaire du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012.

(3) Soit pour un investissement réalisé le 31/12/2012 des durées d'investissement respectives de 12 ans, 15 ans ou 20 ans.

(4) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre du compte titres ordinaire et des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. En cas de sortie avant l'échéance (terme ou rachat total du contrat, arbitrage en sortie du placement, sortie sous forme de rente, décès), la valeur minimale garantie de chaque placement ne s'applique pas. La sortie se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice Euro Stoxx 50, de la volatilité, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'émetteur) et pourra donc entraîner un risque de perte. La valeur minimale garantie est donc valable pour les investissements qui restent investis jusqu'à l'échéance de chaque placement.

(5) Indice calculé hors dividendes. L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

(6) Entre le 01/10/2012 et le 31/12/2012, la valeur d'achat de chaque placement progresse régulièrement selon un taux annuel de 0,10% prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 31/12/2012. Cette valeur varie ensuite en fonction des paramètres de marché entre le 31/12/2012 et la date d'échéance du placement.

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Près de 160 000 collaborateurs, présents dans 77 pays, accompagnent au quotidien 33 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- La banque de détail à l'international présente en Europe centrale et orientale, en Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne, en Asie et en Outre-Mer ;
- La Banque de Financement et d'Investissement avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de Services Financiers Spécialisés, d'Assurances, de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs.

Société Générale figure dans les indices de développement durable FSE4Good et ASPI.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter @societegenerale ou visiter le site www.societegenerale.com.

La Banque de détail Société Générale en France

Avec 24 000 collaborateurs dans 2305 agences réparties sur tout le territoire, la Banque de détail Société Générale en France place la satisfaction de ses clients au cœur de son action au quotidien. Les équipes Société Générale sont présentes aux côtés des 8,6 millions clients particuliers et 460.000 clients professionnels, associations et entreprises pour les accompagner, dans la durée, avec des solutions adaptées à leurs besoins. Le réseau Société Générale s'appuie sur des conseillers dédiés, une offre complète et diversifiée de produits & services et un dispositif multicanal performant et innovant: internet, téléphone et Agence Directe.

www.societegenerale.fr



Suivez nous sur Twitter !
[@SG_etvous](https://twitter.com/SG_etvous)
Posez-nous vos questions et découvrez l'actualité de nos produits ou services



Suivez nous aussi en vidéos sur notre chaîne youtube :
youtube.com/societegenerale